

Demande d'informations sur procédure avocat

Par sisna2001, le 11/03/2011 à 21:51

Bonjour,

suite à un refus d'un regroupement familiale de mon épouse j'ai formulé un recours gracieux avec non réponse puis un hiérarchique avec réponse nous demandant de nouveau un dossier que nous avons transmis après 2 mois d'attente et 5 jours pour acheminent du courrier, peine perdue on s'est adressé à un avocat pour un recours administratif mais IL A choisie de reformuler un recours gracieux auprès du préfet dès lors que je suis tjrs dans le délai de recours contentieux avant de paser par voie de justice cela fait un mois depuis aucune réponse.

MA QUESTION EST:EST-CE QU'IL DOIT LUI REPONDRE OBLIGATOIREMENT OU NON? . QUE DOIS-FAIRE CAR JE VEUX EVITER LA PROCEDURE JUDICIAIRE QUI EST TROP LONGUE.

Mes remerciements anticipés.

Par **Georges**, le **14/03/2011** à **00:01**

le recours hiérarchique a duré combien de temps?